

## Réalisation de frottis urinaires

### Bien respecter les consignes suivantes :

Pour une bonne exécution de prélèvement il est fortement recommandé de venir faire le prélèvement au laboratoire : le patient doit venir uriner au laboratoire 1h30 après avoir rejeté les urines de la nuit, sans avoir changé ses habitudes de boisson.

En cas d'impossibilité de vous déplacer, le laboratoire vous remettra les flacons nécessaires pour la réalisation de cet examen.

**1-1h30** après avoir rejeté les urines de la nuit marcher 15 minutes (15 min d'effort), puis recueillir l'urine (2<sup>ème</sup> miction du matin) dans le pot à prélèvement.

Fermer ce flacon en vissant à **FOND**.

Dans l'éventualité où votre envie d'uriner est faible, **forcez-vous**, les contractions de votre vessie améliorent la richesse cellulaire de l'échantillon.

**2-Répéter** cette opération les 2 jours suivants en cas de prescription de 3 prélèvements à faire 3 jours de suite.

**3-**Après recueil de chaque urine, **mettre immédiatement chacun des pots au réfrigérateur**, noter sur les flacons la date d'émission et rapporter le plus rapidement possible le ou les prélèvements au laboratoire.

**4-** Mettre le(s) flacon(s) dans un sachet de transport avec la prescription

**Renseignements** (ils nous permettent de mieux interpréter vos résultats et nous aident à améliorer votre prise en charge) à compléter ou coller étiquette d'identification

IDENTIFICATION DU PATIENT	<input type="checkbox"/> Me <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Enfant		Date de naissance :	
	Nom USUEL .....		..... / ..... / .....	
	Nom de NAISSANCE (OBLIGATOIRE) .....		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
	Prénom .....			
	Adresse .....		Tél. : .....	
	Code postal : ..... Ville : .....		Port. : .....	
	Mail : .....@.....			
	N° Sécu : .....			
Caisse : .....		Mutuelle : .....		
Prélèvement effectué le : ..... à .....h.....				

<b>Sélectionner le laboratoire</b>	<b>PALISSY</b> - La Chapelle Tel : 03 25 43 35 43	<b>1<sup>er</sup> RAM</b> - TROYES Tel : 03 25 43 47 20	<b>1<sup>er</sup> MAI</b> -TROYES Tel : 03 25 46 22 44
<b>PASTEUR</b> -TROYES Tel : 03.25.43.47.10	<b>PARVIS</b> TROYES Tel : 03.25.74.99.25.	<b>HERRIOT</b> - TROYES Tel : 03.25.72.30.20	<b>PROVINS</b> – Val Tel : 01 64 00 07 08
<b>BAR/Seine</b> Tel : 03 25 29 96 60	<b>BAR/Aube</b> Tel : 03 25 92 39 80	<b>ROMILLY</b> Tel : 03 25 24 04 12	<b>NOGENT</b> Tel : 03 25 39 02 98
<b>TONNERRE</b> Tel : 03.86.55.02.67	<b>St FLORENTIN</b> Tel : 03 86 35 27 41	<b>MIGENNES</b> Tel : 03.86.80.09.41	<b>VILLENEUVE/Y</b> Tel : 03.86.87.21.40